Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260430-DELIB2026034-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le jeudi 30 avril 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 23 avril 2026 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction :** 23 **Présents :** 17

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1er Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2ème Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse ,4ème Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6ème Adjoint ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle

Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle ; Mme HERVAGAULT Sandra a donné pouvoir à M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier a donné pouvoir à M. DELVA Bruno

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2026-034
OBJET : FONCIER - ACQUISTION DE PARCELLES – LIEU DIT LES LANDELLES

Le Maire expose :
« Afin de permettre la création d'un chemin communal au lieu-dit les Landelles, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural – SAFER - a été sollicitée et a accepté la cession à la commune d'une partie des parcelles G 825 – G823 et H39, dont elle est propriétaire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la SAFER les parcelles suivantes : G 825 P : 40ca ; G 823 P : 3a98ca ; H 39 P : 5a78 ca
- **DIT** que le montant de l'acquisition de ces parcelles est fixé à 1655€
- **PRECISE** que la rédaction des actes dont le coût sera pris en charge par la commune est confiée à l'étude des Remparts - SELAS de GIGOU, VEYRIER-LEBRETON, DAVY - Notaires Associés à VITRE
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ 35 (Ille-et-Vilaine)

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260430-DELIB2026034-DE